

**Fiche d'Information Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette  
ENSAPLV**

Editée en Janvier 2016 Année universitaire 2016/2017

<b>NOM DE L' ETABLISSEMENT</b> Adresse Code postal et Ville Pays	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris - La Villette 144 avenue de Flandre 75019 Paris FRANCE site : <a href="http://www.paris-lavillette.archi.fr">www.paris-lavillette.archi.fr</a>
<b>CODE ERASMUS</b>	<b>FPARIS 126</b>
<b>Directeur</b>	<b>Bruno Mengoli</b>

**Service des relations internationales (même adresse qu'au dessus)**

<b>Coordonateur Erasmus +</b>	Danielle HUGUES <a href="mailto:dhugues@paris-lavillette.archi.fr">dhugues@paris-lavillette.archi.fr</a> Tél : + 33 1 44 65 23 19
<b>Responsable des étudiants <u>sortants</u></b>	Marie MALINOSKY <a href="mailto:marie.malinosky@paris-lavillette.archi.fr">marie.malinosky@paris-lavillette.archi.fr</a> Tél : + 33 1 44 65 23 20
<b>Responsables des étudiants <u>entrants</u></b>	Justine SIMONOT <a href="mailto:justine.simonot@paris-lavillette.archi.fr">justine.simonot@paris-lavillette.archi.fr</a> Tél : + 33 1 44 65 23 27
<b>INFORMATION pour les étudiants entrants sur le site</b>	<a href="http://www.paris-lavillette.archi.fr/cms1.9.3/index.php?page=foreign-exchange-students">http://www.paris-lavillette.archi.fr/cms1.9.3/index.php?page=foreign-exchange-students</a>
<b>Enseignants référents</b>	Des enseignants référents de l'ENSAPLV ont été désignés pour chaque université partenaire. Voir cette liste sur la page International, "incoming exchange students" : <a href="http://www.paris-lavillette.archi.fr/index.php?page=foreign-exchange-students">http://www.paris-lavillette.archi.fr/index.php?page=foreign-exchange-students</a>

### Information générale sur la scolarité:

<p>Calendrier universitaire : Année académique 2016-2017</p>	<p><u>Calendrier prévisionnel qui sera confirmé ultérieurement</u> Cours intensifs de français préalables à la rentrée universitaire : à partir du 29 août 2016. Une participation de 50€ est demandée à l'étudiant pour suivre ces cours. <u>1er semestre 2016/2017 : Semestre d'automne</u> Activités d'orientation du 12 septembre au 17 septembre 2016 Réunion d'accueil des étudiants en échange : 15 septembre 2016 Présentation des enseignements par les enseignants : du 19 au 23 septembre 2016. Inscriptions pédagogiques : du 19 au 23 septembre 2016 Début des cours 1er semestre (semestre d'automne) : le 26 septembre 2016. Fin du 1er semestre : fin janvier 2017. <u>2nd semestre 2016/2017 : Semestre de printemps</u> Réunion administrative d'accueil des étudiants en échange : 21 février 2017 Rencontre avec les enseignants pour les étudiants en échange : 24 février 2017 Inscription pédagogiques 2ème semestre : à partir du 20 février 2017 (à préciser) Début du 2ème semestre (semestre de printemps) : 27 février 2017 Fin du 2ème semestre : Au plus tard le 7 Juillet 2017</p>
<p>Durée du séjour :</p>	<p>Il est conseillé aux étudiants d'effectuer un séjour d'études d'une durée correspondant à l'année universitaire entière. L'intégration dans l'école est plus difficile au second semestre.  Il est cependant possible d'arriver au 2<sup>ème</sup> semestre et d'avoir accès aux enseignements des semestres 6 (Licence 3) et semestre 8 (Master 1) Le dernier semestre de Master 2 ou semestre 10 est consacré au PFE Projet de fin d'étude de l'étudiant conduisant au diplôme national d'architecture. En conséquence il n'y a pas de cours collectif pendant ce dernier semestre de Master 2. Il est toutefois possible aux étudiants en échange de travailler sur leur projet final de Master sous réserve de l'accord d'un enseignant de l'ENSAPLV encadrant les projet de fins d'études.</p>
<p>LANGUE d'enseignement (programme, cours, examens):</p>	<p>La langue d'enseignement est le français Tous les cours théoriques sont dispensés en <b>langue française</b>. Une description en anglais des cours (année 2015-2016) se trouve au lien suivant : <a href="http://www.paris-lavillette.archi.fr/uploads/international/anglaisprog/catalogue-en-15-16.pdf">http://www.paris-lavillette.archi.fr/uploads/international/anglaisprog/catalogue-en-15-16.pdf</a>  Un niveau minimum de langue française B1 est <b>fortement conseillé</b> aux étudiants désirant faire un séjour d'études à l'ENSAPLV, ceci pour pouvoir suivre les enseignements sans difficulté : un certificat officiel attestant le niveau de langue française atteint par l'étudiant devra être fourni au moment de l'envoi du dossier de candidature à l'ENSAPLV. Pour</p>

	<p>les étudiants venant dans le cadre du programme Erasmus + SMS il est possible d'utiliser le certificat OLS.</p> <p>Les étudiants qui ne parlent pas français seront limités dans leur choix de cours. Il leur est conseillé de choisir de préférence les cours théoriques au second semestre, après avoir amélioré leur compétence linguistique au cours du premier semestre.</p> <p>Un grand nombre d'enseignants de l'ENSAPLV sont originaires de pays étrangers. Certains professeurs, selon leur compétence linguistique, peuvent assurer les corrections individuelles dans la langue de l'étudiant, notamment de projet.</p> <p>Quelques enseignements de Projet d'architecture sont dispensés en anglais, notamment :</p> <p>L6.16-PA05 Ville, analyse urbaine et édifice – J. Njoo ,  M.7.1-P708- M.9.9 P913 Le fait urbain et les pratiques européennes du projet – Ron Kenley  M.8.5-P812 : J. Njoo</p> <p>Certain cours, comme le L6.16-PA01 Les Echelles de la ville (Erasmus) prépare plus spécialement les étudiants de l'ENSAPLV aux échanges et accueillent donc volontiers les étudiants étrangers.</p> <p>Enfin le cours de démarche plastique L515B-DP06 propose une correction en 4 langues français, anglais, italien, espagnol</p> <p><u>Séminaires et mémoire – initiation à la recherche en Master</u></p> <p>Le programme de Master offre aux étudiants une initiation à la recherche dans 6 thèmes d'approfondissement, voir <a href="http://www.paris-lavillette.archi.fr/cms1.9.3/index.php?page=foreign-exchange-students">http://www.paris-lavillette.archi.fr/cms1.9.3/index.php?page=foreign-exchange-students</a> et cliquer sur organisation du Master.</p> <p>Les enseignements proposés les aident à rédiger un mémoire. Ce travail se déroule durant les semestres 7, 8, et 9 dans le cadre des séminaires (M74S, M86S, M9.10S).</p> <p>Si l'étudiant n'a pas besoin de rédiger un mémoire pendant sa mobilité à l'ENSAPLV, il n'est pas autorisé à s'inscrire dans les séminaires des semestres 8 et 9 (M86S and M9.10S).</p> <p>Toutefois il pourra s'inscrire dans le séminaire du semestre 7 (M74S) si l'enseignant qui encadre le séminaire du semestre 7 accepte que l'étudiant ne produise pas les éléments requis pour cette première étape du mémoire.</p> <p>De même, si l'étudiant n'a pas besoin de rédiger un mémoire pendant sa mobilité à l'ENSAPLV, il n'est pas autorisé à s'inscrire dans un cours d'initiation à la recherche : M74 SoIR...</p> <p>En revanche, l'étudiant peut s'inscrire à autant d'optionnels de séminaires M86 So et M9.10So qu'il le souhaite (enseignements théoriques).</p> <p><u>Cours de français durant l'année universitaire</u></p> <p>Des cours de français devraient être proposés durant le premier semestre de l'année pour les étudiants étrangers en échange, donnant lieu à 2 ECTS par semestre . Ils concernent particulièrement les étudiants ne disposant pas du niveau B2.</p>
<b>PORTFOLIO</b>	<p>L'acceptation d'un étudiant n'est pas soumise à la fourniture de son portfolio, cependant celui-ci peut lui être utile à son arrivée dans un cours pour se présenter au professeur.</p>

<p><b>Procédure de candidature pour les étudiants candidats à un séjour durant l'année 2016/2017</b></p>	<p>L'ENSAPLV accepte les étudiants sélectionnés par l'université d'origine et annoncés au service des relations internationales de l'ENSAPLV, conformément au nombre d'étudiants prévus dans les accords bilatéraux d'échange</p> <p>L'université d'origine sélectionne les étudiants et les annonce au service des relations internationales de l'ENSAPLV via Email dans lequel doivent être spécifiées les informations suivantes pour chaque étudiant nommé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- NOM</li> <li>- Prénom</li> <li>- Sexe</li> <li>- Date de naissance</li> <li>- Nationalité</li> <li>- Niveau d'études à l'ENSAPLV (Premier cycle ou Deuxième cycle)</li> <li>- Période d'échange (année académique)</li> <li>- Semestre de début (1er semestre = septembre à fin janvier, 2ème semestre = mars à fin de la première semaine de juillet)</li> <li>- Durée (nombre de semestres)</li> <li>- Email</li> </ul> <p>L'étudiant recevra de l'ENSAPLV un lien lui permettant de s'inscrire en ligne.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Remplir le formulaire de candidature en ligne.</li> <li>2) Télécharger toutes les pièces requises : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Photo d'identité</li> <li>- Copie de la pièce d'identité</li> <li>- Projet de contrat d'études signé de l'étudiant et du représentant de l'université d'origine</li> <li>- Un document officiel attestant du niveau de français de l'étudiant</li> <li>- Attestation du responsable de l'université d'origine.</li> <li>- Nous <u>n'avons pas besoin</u> de lettre de motivation ni des relevés de notes.</li> </ul> </li> </ol> <p><b>Ne pas envoyer de documents par voie postale.</b></p> <p>La lettre d'acceptation sera envoyée à l'université d'origine fin Mai si le séjour d'études concerne le premier semestre ou toute l'année universitaire et début décembre si le séjour d'études concerne le deuxième semestre.</p>
<p><b><u>Dates limite de candidature en ligne</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>15 mai</b> pour un séjour d'études prévu au <b>1er semestre ou pour l'année entière</b></li> <li>• <b>1er novembre</b> pour un séjour d'études prévu au <b>2ème semestre</b></li> </ul> <p><b>Il est impératif de respecter ces dates</b></p>
<p><b>Contrat d'études</b></p>	<p>Le projet de contrat d'études pour l'année 2016-2017 est établi avant l'arrivée de l'étudiant. Le contrat d'études définitif sera établi après la période d'inscription pédagogique en début de semestre pour le semestre correspondant.</p> <p>Le catalogue des cours 2015-2016 est disponible au lien suivant :  <a href="http://www.paris-lavillette.archi.fr/uploads/international/anglaisprog/catalogue-en-15-16.pdf">http://www.paris-lavillette.archi.fr/uploads/international/anglaisprog/catalogue-en-15-16.pdf</a></p>

	<p>Les étudiants en échange peuvent <b>choisir parmi tous les cours de Licence 3 et Master</b> (excepté les séminaires M86S) avec un maximum 60 crédits ECTS par an ou de 30 ECTS si son séjour d'études correspond à une durée d'un semestre. <b>Les cours de Licence 1 et 2 ne leur sont pas ouverts.</b></p> <p><b>Les étudiants ne peuvent suivre qu'un seul cours de projet d'architecture par semestre</b> . Il est demandé à l'étudiant de respecter son niveau d'études pour le choix du cours de projet. Par exemple, un étudiant qui a validé 5 semestres d'architecture dans son université d'origine , devra choisir un cours de projet d'architecture de Licence 3 semestre 6, L6.16-PA .</p> <p><b>Les étudiants ne peuvent suivre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>qu'un seul cours de démarche plastique (L6.16 DP) pendant l'année, soit au 1er soit au 2ème semestre.</b></li> <li>- <b>que 2 enseignements de construction au maximum par semestre (M87 CT8...)</b></li> <li>- <b>que 2 cours de Techniques de Représentation maximum au premier semestre.</b></li> </ul> <p>Mis à part ces contraintes, les étudiants peuvent choisir autant d'optionnels de projet (M85-Po8..) et d'optionnels de séminaires (M86-So8...) qu'ils souhaitent (voir paragraphe ci-dessus "Séminaires et mémoire - initiation à la recherche". De même pour les enseignements d'histoire, de philosophie et de sciences humaines.</p>																		
<p><b>Système de crédits ECTS</b></p> <p><b>Notation</b></p>	<p>30 crédits ECTS par semestre au maximum et 60 crédits ECTS par an au maximum</p> <p>Notes de : 0 à 20. La note de 10 minimum donne droit à l'attribution des ECTS correspondant à l'enseignement suivi.</p> <p>Grille d'évaluation ECTS pour la note obtenue supérieure à 10</p> <table border="1" data-bbox="555 1294 1422 1697"> <thead> <tr> <th>Definition</th> <th>Evaluation ECTS</th> <th>Répartition</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>EXCELLENT – Résultat remarquable avec seulement quelques insuffisances mineures</td> <td>A</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>TRES BIEN – Résultat supérieur à la moyenne, malgré quelques insuffisances notables</td> <td>B</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>BIEN – Travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables</td> <td>C</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>SATISFAISANT – Travail honnête mais comportant des lacunes importantes</td> <td>D</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>PASSABLE – Le résultat satisfait aux critères minimaux</td> <td>E</td> <td>10%</td> </tr> </tbody> </table>	Definition	Evaluation ECTS	Répartition	EXCELLENT – Résultat remarquable avec seulement quelques insuffisances mineures	A	10%	TRES BIEN – Résultat supérieur à la moyenne, malgré quelques insuffisances notables	B	25%	BIEN – Travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables	C	30%	SATISFAISANT – Travail honnête mais comportant des lacunes importantes	D	25%	PASSABLE – Le résultat satisfait aux critères minimaux	E	10%
Definition	Evaluation ECTS	Répartition																	
EXCELLENT – Résultat remarquable avec seulement quelques insuffisances mineures	A	10%																	
TRES BIEN – Résultat supérieur à la moyenne, malgré quelques insuffisances notables	B	25%																	
BIEN – Travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables	C	30%																	
SATISFAISANT – Travail honnête mais comportant des lacunes importantes	D	25%																	
PASSABLE – Le résultat satisfait aux critères minimaux	E	10%																	
<p><b>Stage professionnel</b></p>	<p>Les étudiants qui veulent profiter d'une expérience professionnelle à travers un stage, doivent apporter une lettre de leur université certifiant que le stage est <u>obligatoire</u> dans le cursus de l'étudiant pour l'obtention du diplôme. Seule cette lettre permet d'établir une convention de stage signée de l'étudiant, de l'ENSAPLV et de l'employeur Le stage doit avoir lieu pendant la période de son échange Erasmus et ne doit pas se prolonger au delà du 30 septembre. Si l'étudiant effectue un stage de deux mois selon les règles de l'ENSAPLV (encadrement par un enseignement de l'ENSAPLV, élaboration d'un rapport de stage), il peut valider 8 ECTS.</p>																		

<b>Locaux accessibles aux personnes handicapées</b>	Non
<b>Important à savoir :</b>	<p>Les étudiants originaires de l'UE doivent apporter la photocopie de leur <b>carte européenne d'assurance maladie, valable jusqu'à la fin du séjour de l'étudiant en France.</b></p> <p>Les étudiants Non Européens devront <b>obligatoirement</b>, à leur arrivée, s'affilier à la Sécurité Sociale régime étudiant ; coût : environ 215 €.</p> <p>Nous vous précisons que cette <b>cotisation est obligatoire en France pour les étudiants non Européens, même pour les étudiants ayant payé une assurance sociale internationale dans leur pays d'origine.</b></p> <p>Chaque étudiant devra avoir une assurance <b>Responsabilité civile</b>, qu'il pourra souscrire à Paris pour 15€ environ.</p>
<b>Logement</b>	L'ENSAPLV ne peut fournir de chambre dans les résidences universitaires ; il faut savoir que la question du logement est très difficile à Paris, le prix des loyers très élevés (minimum 600€ par mois)
<b>Relevé de notes</b>	Les relevés de notes sont envoyés au bureau des relations internationales de l'université d'origine la dernière semaine de juillet.
<b>Certificat de présence</b>	<p>A la fin de son séjour, sera remise à l'étudiant une "attestation de présence" précisant la date de son arrivée et la date de son départ.</p> <p>Important :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Ce certificat ne peut être délivré à une autre personne qu'à l'intéressé.</li> <li>2) La date d'arrivée ne peut être antérieure à la date de la réunion d'accueil ou au premier jour des cours intensifs de Français si l'étudiant a participé à ces cours.</li> <li>3) La date de départ indiquée correspond au dernier jour d'examen passé par l'étudiant.</li> </ol> <p>Cette durée peut être allongée jusqu'au 30 septembre maximum dans l'hypothèse où l'étudiant fait un stage durant l'été.</p>